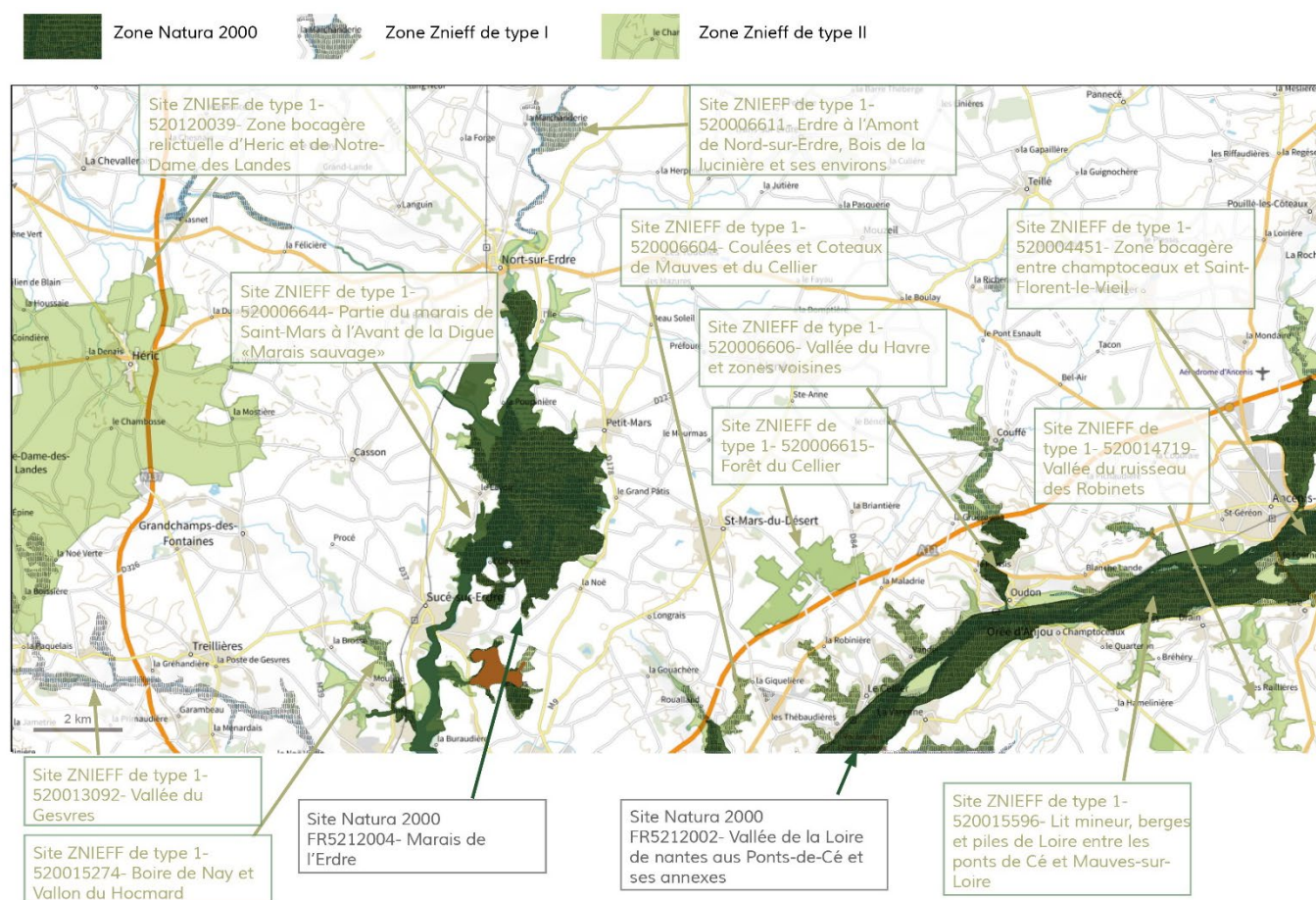


Annexe 7 : Plan de localisation des sites Natura 2000 et zones ZNIEFF



Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche du terrain d'étude correspond à « Marais de l'Erdre ». Il est localisé à 5,5kms à l'Ouest du site.

Il s'agit d'une vaste plaine inondable composée de zones humides diversifiées : cours d'eau, plans d'eau, marais, tourbières, prairies et boisements alluviaux. Ce site forme un réel intérêt paysager et culturel aux portes de l'agglomération nantaise. La zone s'étend sur 2747 ha.

Le site Natura 2000 comprend :

- Pour la majeure partie des marais, bas marais et tourbières
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes).
- Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)
- Landes, broussailles, Recrus, maquis et garrigues, Phrygana

Classe d'habitats	Pourcentage de couverture
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	35%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	40%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines).	15%

Tableaux des habitats présents sur le site, source données Natura 2000 (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Autres caractéristiques du site

Le site fait partie du vaste complexe d'importance internationale de la basse Loire estuarienne. Son fonctionnement hydraulique et la diversité des milieux apportent les ressources et les conditions nécessaires à l'avifaune aux divers stades de leurs cycles biologiques. Importance particulière pour les ardéidés, les anatidés et les espèces paludicoles. Accueille régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau.

Le site d'étude n'est pas concerné par cette zone Natura 2000.

Le site d'étude est aujourd'hui une zone urbanisée avec un magasin de l'enseigne Aldi et son aire de stationnement. La seconde parcelle concernée par le projet est occupée par un magasin de location de matériels de travaux publics. Ces parcelles sont vouées à la construction pour zones commerciales et/ ou zones industrielles. Le site est limité à l'est par un chemin communal enherbé, au Nord par la Route de Niort-sur-Erdre et à l'Ouest on trouve une mare naturelle. Cette mare est une zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme. Elle forme un élément à la continuité écologique trame verte et bleue. Elle est donc à préserver.

Néanmoins, le site ne présente aucune caractéristique liée à la zone Natura 2000 du secteur du « Marais de l'Erdre ».

Le projet avec les mesures de gestion des eaux pluviales mises en œuvre (rétention, régulation, prétraitement des eaux de voirie) n'est donc pas de nature à affecter et modifier ou détruire de potentiels habitats d'intérêt communautaire ou à nuire à la qualité des eaux.

Que ce soit en phase de conception ou en phase travaux, le projet n'aura aucun effet direct sur la zone Natura 2000 :

- Absence de destruction ou détérioration d'habitats et/ou habitats d'espèces
- Absence de destruction d'espèces
- Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...).